

Compte-rendu du Comité de Programmation du GAL CAUSSES CÉVENNES

Le 10 décembre 2021 – Salle du conseil – Mairie de Florac – 9h30-12h30

PARTICIPANTS :

Présents

Collège Privé : Agnès Badaroux, OT GCC ; Carole Bussadori, Association Quoi de Neuf ; Laurent Conort, CFDT ; Alain Lagrave, Conservatoire des Espaces Naturels de Lozère ; Betty Debourg, FRCIVAM.
Visio : Joyce Levejac, Association Stevenson.

Collège Public : Michel Bonnet, CC CML CC CML ; David Flayol, CC CML ; René Jeanjean, CC GCC ; Michèle Manoa, Conseil Départemental de la Lozère ;
Visio : Alain Louche, CC CML ; Daniel Barberio, CC CML ; Philippe Flayol,

Porteurs de projets et autres participants : Sophie Cossin, OT GCC ; association Du Pain pour demain ; Flora Aubert, chargée de mission Petites Villes de Demain ; association la Diane Pontoise ; Damien Roume, commune de Florac ;

Equipe : Sandrine Marmeys, Delphine Benard, Bénédicte Michard.

Excusés

Collège privé : Christel Pierdet, Foyer rural Les Ptits Cailloux ; Georges Le Bris, Groupement d'Employeurs des Cévennes ; Lucie Bonicel, OT CML ; ; Vincent Kopf, Cineco ; Sandrine Cendrier, Habitats durables en Cévennes ; Magali ROBERT, GE Cévennes.

Collège public : Pierre-Emmanuelle DAUTRY, CC CML ; Flore Therond, CC CGCC ; Bdeia Amatuzzi CC GCC ; Claudie Martin, CC GCC.

- ❖ Alain Louche et son suppléant Daniel Barberio étant présents tous les deux, Monsieur Barberio ne prend pas part au vote.
- ❖ Afin de respecter le double quorum, Michèle Manoa ne prend pas part au vote.

Quorum :

Collège	Nombre minimal pour quorum	Nombre de votants CP du 8 octobre 2021	Quorum atteint ou pas
Collège Privé	6	6	atteint
Collège Public	5	5	atteint
TOTAL	11	11	

ORDRE DU JOUR

Introduction

Vote des modifications : Composition du comité de programmation - Modification fiches-action

Point maquette financière : Déprogrammations - Modification maquette - Etat d'avancement - Objectifs fin de programmation

Sélection de 11 projets

Programmation de 6 projets

Suites et prochaines dates

INTRODUCTION

Michèle MANOA, Présidente du GAL Causses Cévennes, ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Un tour de table est fait afin d'accueillir les nouveaux venus et de vérifier le quorum à l'ouverture de séance. Les conditions météorologiques exceptionnelles (neige) ont nécessité une organisation de dernière minute : le CP est également suivi en visioconférence afin que l'ensemble des membres disponibles puissent y participer.

Le quorum est atteint : 6 sièges pour le Collège Privé et 5 pour le Collège Public. Le Comité de Programmation peut commencer.

1. VOTE DES MODIFICATIONS

1) **Modification des membres du Comité de Programmation**

Modification apportées au Collège public concernant la CC Gorges Causses Cévennes :

- André BARET (titulaire) est remplacé par Flore THEROND (titulaire)
- François ROUYEYROL devient suppléant de Flore THEROND
- Mikael BIANCARDINI devient suppléant de René JEANJEAN
- Marie-Suzanne EVESQUE (titulaire) est remplacée par Christian ALBARIC (titulaire)

⇒ **Modifications votées à l'unanimité**

Important :

- ⇒ Le suppléant est lié à son titulaire. Aussi, en cas d'absence, chacun doit s'assurer que son suppléant peut participer.
- ⇒ Règle du double quorum : pour délibérer valablement, le comité de programmation doit disposer, au minimum, de la moitié de ses membres dont au moins la moitié composée du collège privé.

2) Modification des fiches-action

Proposition de modification de la fiche-action n°2 afin d'accompagner de façon optimale deux projets déjà identifiés et de simplifier la fiche-action pour la fin de programmation :

<p>FA2 Accompagner l'innovation en valorisant les ressources locales</p>	<p>MODIFICATION Suppression et insertion</p>	<p>2) Type et description des opérations Soutien à la création, l'aménagement et ou à l'acquisition de matériels pour accompagner le développement de nouveaux produits et services</p> <p>6) Coûts admissibles Dépenses matérielles : Travaux et aménagements intérieurs Matériels ou équipements (mobilier, informatique, technique) Frais d'impression Travaux de construction, rénovation et réhabilitation des biens immeubles Pour le soutien à la création et à la reprise d'entreprises Rachat du fonds de commerce et des parts sociales (en cas de reprise) Pour le soutien à la mise en place de l'outil de production ferme de reconquête Travaux de construction, rénovation et réhabilitation des biens immeubles Pour le soutien à la création d'espaces d'accueil d'entreprises ou de projet d'entreprises Travaux de construction, rénovation et réhabilitation des biens immeubles Soutien à la réalisation d'études, à la création, à l'équipement et l'aménagement autour du bois en lien avec la charte forestière de territoire Travaux de construction, rénovation et réhabilitation des biens immeubles</p>
--	--	--

⇒ **Modification votée à l'unanimité**

3) Déprogrammations

Les déprogrammations correspondent aux montants LEADER initialement programmés et conventionnés, mais qui n'ont pas été versés pour cause d'abandon ou de sous-réalisation de certains projets.

Sous-réalisation : 13 997,87€

Abandon : 0€

Soit **13 997,87€** réinjectés dans la maquette financière (entre le CP du 8 octobre 2021 et aujourd'hui).

N°OSIRIS	Porteur de projet	Projet	Dépenses présentées au paiement	Montant LEADER versé	Sous-réalisation
RLAN190219CR0910168	Mr Rouvière	Maison Almir – création gîte	71 521,48	17 864,55	- 7 135,45
RLAN190220CR0910173	Mr Sapin	Création chambre d'hôte	5 440,43	1 993,05	- 6 006,95
RLAN190218CR0910050	Association Epi de mains	Conférences de l'Espinass	13 079,75	7 997,80	- 855,47
					- 13 997,87€

⇒ Déprogrammations votées à l'unanimité

La dotation de transition qui a été allouée au GAL Causses Cévennes est de 663 771,00€ supplémentaires, soit 20% maquette initiale.

Il est proposé d'affecter cette dotation selon la répartition initiale. Lors des prochains comités, des mouvements de fiche à fiche seront réalisés selon les programmations des projets en cours.

1) Modification de la maquette financière

La fin de la programmation approchant, nous allons être amenés à ventiler et modifier régulièrement la maquette financière en fonction des projets à programmer. Aujourd'hui 128 355,00€ sont réaffectés sur la base des modifications suivantes :

- ➔ - Fiche-action n°1 mise à zéro : nous n'avons plus de projets identifiés sur cette fiche pour la fin de la programmation
- ➔ + Fiche-action n° 2 réaffectation : très sollicitée sur cette fin de programmation
- ➔ - Fiche-action n°3 : il s'agit de la plus grosse enveloppe financière
- ➔ + Fiche-action n°4 : réaffectation : très sollicitée sur cette fin de programmation
- ➔ - Fiche-action n°6 Coopération : tous les projets de coopération sont aujourd'hui programmés

		Total par FA	Mouvements	Montants actualisés
	Fiche-action 1 Promouvoir des stratégies collectives de développement économique basé sur les ressources locales	171 4,62	-59 092,38	112 754,24
	Fiche-action 2 Accompagner l'innovation en valorisant les ressources locales	322 170,25	+ 140 000,00	426 170,25
	Fiche-action 3 Tourisme durable	1 209 404,85	-44 332,09	1 165 072,76
	Fiche-action 4 Renforcer l'offre de services à la population	369 335,83	+24 335,00	393 690,83
	Fiche-action 5 Soutenir le maintien et le développement d'un maillage territorial solidaire	414 439,76		414 439,76
	Fiche-action Coopération	129 138,53	-24 932,53	104 206,00
	Fiche-action Animation	871 679,60		871 679,60
		3 488 013,43		3 488 013,43

⇒ **Maquette financière votée à l'unanimité.**

2. PROGRAMMATION DES PROJETS

Présentation de l'opération					Plan de financement		
N° Osiris	Etat	Intitulé de l'opération	Demandeur	FA	Coût TOTAL (dépenses éligibles)	FEADER	
						FEADER	% FEADER
RLAN190221CR0910227	PROG	Etude de faisabilité - réhabilitation VVF	Commune de Florac Trois Rivières	3	17 475,00	11 184,00	64,00%
RLAN190221CR0910199	PROG	Acquisition de mobilier dans le cadre du réaménagement et de l'extension de la crèche de Florac	Communauté de communes Gorges Causse Cévennes	5	19 308,93	12 357,71	64,00%
RLAN190221CR0910207	PROG	Aire de jeux	Commune de Bédoues Cocures	5	22 494,00	9 058,28	40,27%

RLAN190221CR0910233	PROG	Reprise de la boulangerie pâtisserie Au Fournil Cévenol	SAS Au Fournil Cévenol	5	80 000,00	4 000,00	5,00%
RLAN190221CR0910146	PROG	Service territorialisé et mutualisé d'accompagnement de projets sur le Sud Lozère	PETR Sud Lozère	4	23 019,27	14 732,32	64,00%
RLAN190321CR0910005	PROG	Coopération autour de la mise en tourisme des paysages nocturnes des parcs naturels des Cévennes, des Causse du Quercy et des Pyrénées	Parc National des Cévennes	7	30 975,29	24 000,00	77,48%
					193 272,49	75 332,31	



Maquette financière votée à l'unanimité.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MAQUETTE au 10/12/2021

Par fiche-action

Pour rappel :

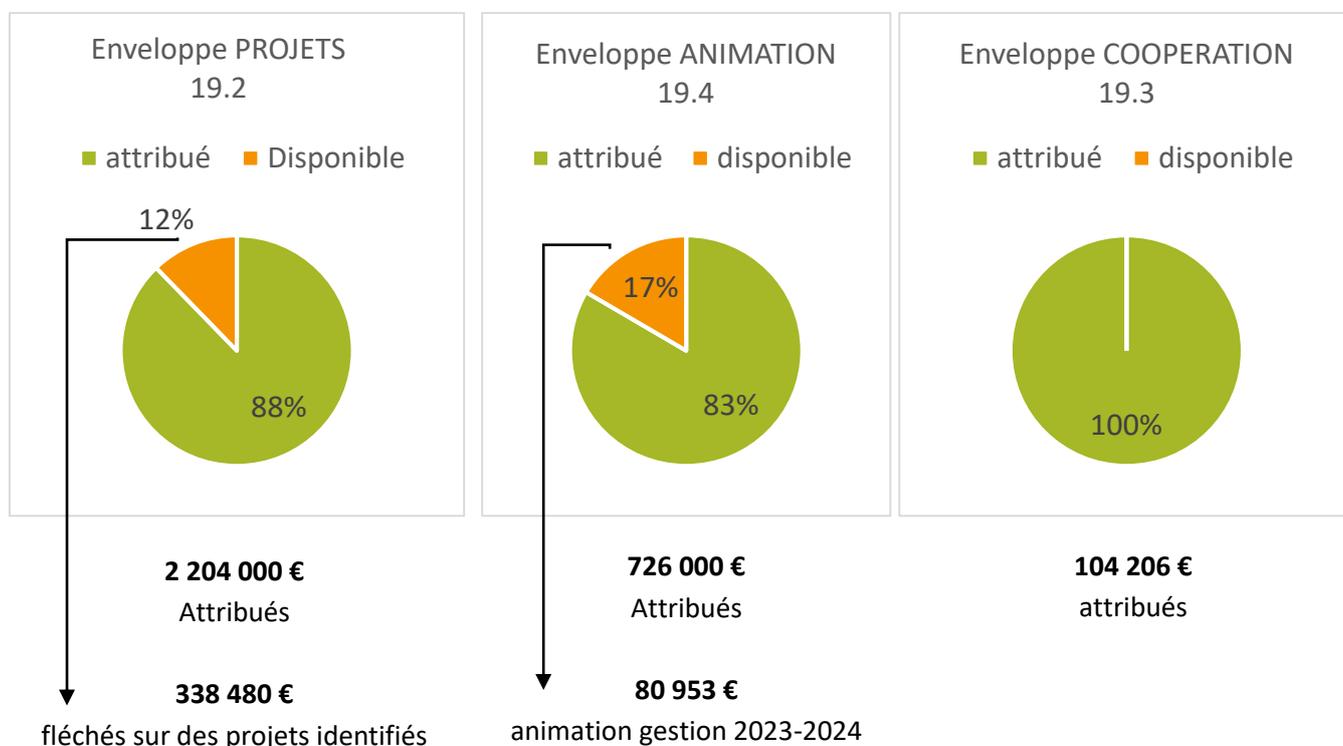
Fiche-action 1 à 5 => enveloppe dédiée aux projets

Fiche-action 6 => enveloppe Coopération

Fiche-action 7 => enveloppe Animation



Par enveloppe



A ce jour la maquette financière est surconsommée au niveau de l'enveloppe PROJETS : en effet **le solde disponible sur l'enveloppe PROJETS est négatif (- 31 000€)**, sur la base des projets identifiés mais pas encore sélectionnés.

L'enveloppe ANIMATION reste positive (+63 000€), une fois l'animation-gestion de fin de programmation déduite. Ce solde pourra permettre de venir abonder l'enveloppe PROJETS au cours de cette dernière année de programmation.

L'enveloppe de 3 488 000€ devrait donc être consommée dans sa totalité. Une vigilance est de mise afin de s'assurer que les projets en attente s'inscrivent bien dans le calendrier de programmation et de réalisation.

INFORMATION SUR LE CALENDRIER DE FIN DE GESTION

Calendrier de fin de gestion :

31/12/2022 Date limite de programmation. Cette échéance a été rallongée de 2 mois par l'Autorité de Gestion (initialement 31/10/2022).

A compter de cette date : il n'est plus possible d'engager de fonds LEADER.

Le dernier Comité de Programmation du GAL Causses Cévennes aura lieu entre septembre et novembre 2022.

30/12/2023 Date limite de fin des projets

A compter de cette date : les dépenses éligibles au LEADER devront avoir été acquittées. Les dépenses effectuées après cette date ne seront pas éligibles.

Les projets programmés lors du dernier Comité de Programmation auront une durée d'exécution de moins d'un an.

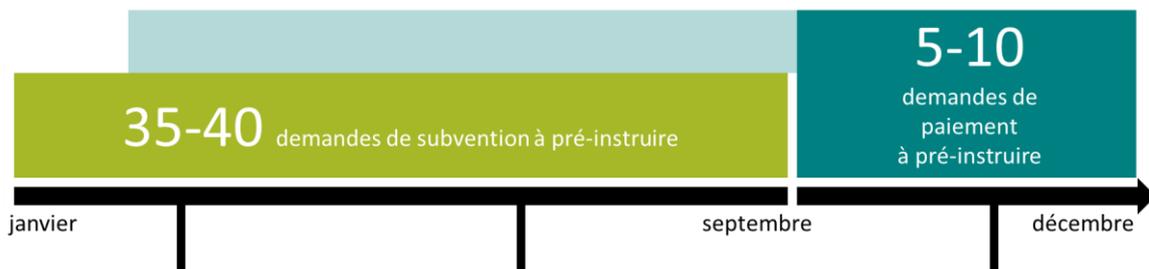
30/06/2024 Date limite de dépôt des demandes de paiement au GAL

A compter de cette date : le GAL ne sera plus en mesure de recevoir les dossiers de demande de paiement, tout projet réalisé mais dont la demande de paiement n'a pas été déposée sera inéligible.

31/12/2025 Clôture des paiements FEADER

Les derniers paiements LEADER interviendront au plus tard à cette date.

Objectifs fin de programmation 2022



35 à 40 demandes de subvention seront traitées entre janvier et septembre 2022. Ce qui correspond à la capacité de travail (33 dossiers traités en 2019 et en 2020, 43 en 2021).

Les Comités de Programmation auront lieu en mars, juin puis octobre/novembre pour le dernier. Des Consultations Ecrites seront faites tout au long de l'année en fonction des instructions.

SELECTION DES PROJETS

Pour rappel :

En amont du Comité de Programmation :

- L'équipe du GAL envoie à chaque membre du CP les fiches projet (décrivant les projets proposés)
- Chaque membre vote en ligne sur les critères de sélection

Le jour du Comité de programmation :

- Le porteur de projet présente son projet (3 mn) et répond aux questions (3mn)
- Une fois qu'il est sorti, l'équipe propose la note qui est sortie du vote en ligne et une discussion s'opère.
- La note finale est proposée

Détail de la note :

- **Entre 0 et 7**, le projet est refusé
- **Entre 8 et 12**, le projet est ajourné, il peut être retravaillé et représenté
- **Au-delà de 12**, le projet est sélectionné.

Pour sélectionner lors du vote en ligne, des questions permettent d'étudier l'adéquation du projet au regard de la stratégie du GAL. Il y a 9 questions, avec des pondérations différentes selon chaque fiche action.

ANIMATION 2022

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	119 133,79	Département	14 108,53
Stagiaire 6 mois	3 549,06	Région	14 108,53
Coûts indirects	18 402,43	LEADER	112 868,22
TOTAL	141 085,27	TOTAL	141 085,27

Questions du CP au porteur de projet : RAS

Recommandations/remarques du CP : RAS

Période de réalisation 2022

Note obtenue : sélection par l'AG



=>Projet sélectionné à l'unanimité.

PROJET DE L'AXE 1

Association Du Pain Pour Demain – Création d'un fournil associatif à Vébron

Dépenses		Recettes	
Travaux et aménagement	41 157,43	Département (sollicité)	2 267,75
Plomberie	4 265,98	Commune de Vébron	3 000,00

		CC Gorges Causses Cévennes (sollicité)	2 000,00
		LEADER	29 070,98
		Autofinancement	9 084,68
TOTAL	45 423,41	TOTAL	45 423,41

Questions du CP au porteur de projet :

Durée du bail emphytéotique de la mairie ? Pas encore fixée.

Que se passe-t-il si l'association est dissoute ? Comme le terrain est communal le fournil devient propriété de la mairie.

Est-ce que la question des charges et de la viabilité économique a été réfléchi ? Il s'agit de créer un outil de travail mutualisé pour des boulangers déjà actifs et qui vendent déjà leur pain, l'activité existe déjà. L'opportunité du fournil est d'avoir un bon outil de travail afin de développer l'activité.

Recommandations/remarques du CP : RAS

Période de réalisation : 2022

Note obtenue : 16/20



=>Projet sélectionné à l'unanimité.

PETR Sud Lozère – Etude abattoir mobile

Dépenses	Recettes		
Coordination de l'étude	5 160	Département	4 640
Architectes conception sites fixes	10 800	LEADER	18 560
Approche éthologique	8 640	Autofinancement	5 800
Approche organisationnelle et juridique	3 000		
Approche économique	1 400		
TOTAL	29 000€	TOTAL	29 000€

Questions du CP au porteur de projet : RAS

Recommandations/remarques du CP : RAS

Période de réalisation : 2022

Note obtenue : 16/20 note indicative, projet sélectionné par l'Autorité de Gestion car porté par la structure porteuse.



=>Projet sélectionné à l'unanimité.

PROJETS DE L'AXE 2

OT Gorges du Tarn Causses Cévennes/Agence de développement touristique – expérimentation communication

Dépenses		Recettes	
Salaire	49 176,00	Cofinancement (16%)	12 858,00
Matériel informatique	1 186,00		
Etude SADI	15 000,00		
Etude marketing territorial		LEADER	51 431,70
		Autofinancement	16 072,30
TOTAL	80 362,00	TOTAL	80 362,00

Questions du CP au porteur de projet :

Quel budget pour pérenniser le poste ensuite ? L'étude SADI peut permettre de dégager des fonds (cf économies faites). L'objectif est de travailler les budgets pour pouvoir intégrer et pérenniser ce poste. Comme ce qui a été fait sur le poste webmarqueur, expérimenté sur une année avec LEADER et pérennisé ensuite.

Recommandations/remarques du CP :

Pourquoi le travail n'est pas fait à l'échelle du PETR ? (Des deux OT du territoire).

Dans le cadre de la création de l'agence d'attractivité touristique, sous un format EPIC, c'est désormais la communauté de communes Gorges Causses Cévennes qui « a la main » sur le tourisme. Les élus de la CC Cévennes Mont Lozère demandent à être associés à la démarche.

Période de réalisation : 2022-2023



Note obtenue : 14,25/20

=>Projet sélectionné à l'unanimité.

Association du céfédé à la voie verte - Etude stratégique marketing pour la voie verte des Cévennes

Dépenses		Recettes	
Etude	6 830,00	CD48	1 092,80
		LEADER	4 371,20
		Autofinancement	1 366,00

TOTAL	6 830,00	TOTAL	6 830,00
--------------	-----------------	--------------	-----------------

Questions du CP au porteur de projet : RAS

Recommandations/remarques du CP : RAS

Période de réalisation : 2022



Note obtenue : 15,5/20

=>Projet sélectionné à l'unanimité.

Commune de Florac Trois Rivières - Etude de faisabilité réhabilitation VVF

Dépenses		Recettes	
Etude	17 475,00	Commune de Florac (Maître d'ouvrage public)	2 796,00
		LEADER	11 184,00
		Autofinancement	3 495,00
TOTAL	17 475,00	TOTAL	17 475,00

Questions du CP au porteur de projet : RAS

Recommandations/remarques du CP :

Peut-être faire une étude plus globale sur les différentes structures de la commune (CAC, VVF, camping).

C'est étude est avant tout une aide à la décision.

Période de réalisation : 2022



Note obtenue : 13,5/20

=>Projet sélectionné à l'unanimité.

PROJETS DE L'AXE 3

Commune de Florac Trois Rivières - Chargé de mission mobilité

Dépenses		Recettes	
Frais de salaire 18 mois	48 853,80	Etat (VTA)	15 000,00
Frais de communication	1 396,23		
		LEADER	25 500,03
		Autofinancement	10 050,00
TOTAL	50 250,03	TOTAL	50 205,03

Questions du CP au porteur de projet :

Question sur la pérennité du poste ? L'objectif est de pouvoir le pérenniser si cela répond à des besoins.

Recommandations/remarques du CP : RAS

Période de réalisation : 2022-2023

 **Note obtenue : 14/20**
=>Projet sélectionné à l'unanimité.

Commune de Florac Trois Rivières - Création d'un Pumptrack et d'agès de fitness

Dépenses		Recettes	
Travaux et aménagements	120 000,00	DETR	36 000,00
		CNDS	40 000,00
		LEADER	20 000,00
		Autofinancement	24 000,00
TOTAL HT	120 000,00	TOTAL	120 000,00

Questions du CP au porteur de projet : RAS

Recommandations/remarques du CP : RAS

Période de réalisation : 2022-

 **Note obtenue : 13,5/20**
=>Projet sélectionné à l'unanimité.

Communauté de communes Gorges Causses Cévennes - Expérimentation Manager de Commerce

Dépenses		Recettes	
Chargé de mission sur 2 ans	80 000,00	Caisse des Dépôts	40 000,00
Frais matériels (ordinateur, téléphone)	1 200,00		
		LEADER	24 960,00
		Autofinancement	16 240,00
TOTAL	81 200,00	TOTAL	81 200,00

Questions du CP au porteur de projet :

Quelle articulation avec Relance ? Le manager fera le relais de Relance sur le terrain, et incitera les commerçants à mobiliser Relance, en lien également avec Lozère Nouvelle Vie via le PETR.

Est-ce que la thématique des périodes et horaires d'ouverture des commerces sera traitée ? Oui. Également réflexion sur l'immobilier communal.

Pourquoi les consulaires n'apparaissent pas en cofinancement ?

Recommandations/remarques du CP :

Le manager doit travailler avec tous les commerçants, ceux de l'association des commerçants mais également les autres et d'autre partenaires. Importance du travail en réseau.

Période de réalisation : 2022-2023

 **Note obtenue : 13/20**
=>Projet sélectionné à l'unanimité.

Commune de Meyrueis - Création d'un Pumptrack

Dépenses		Recettes	
Travaux et aménagements	100 000,00	Conseil Départemental	20 000,00
		CC Gorges Causses Cévennes (fonds de concours)	15 000,00
		LEADER	45 000,00
		Autofinancement	20 000,00
TOTAL	100 000,00	TOTAL	100 000,00

Questions du CP au porteur de projet : RAS

Recommandations/remarques du CP : montant LEADER élevé pour un projet communal, mais projet pertinent.

Période de réalisation : 2022

 **Note obtenue : 13,5/20**
=>Projet sélectionné à l'unanimité.

PETR Sud Lozère - Service territorialisé #2

Dépenses		Recettes	
Chargé de mission	77 000	Conseil Départemental	6 400
Frais déplacement	3 000	Région	6 400
		LEADER	51 200

		Autofinancement	16 000
TOTAL	80 000	TOTAL	80 000

Questions du CP au porteur de projet : RAS

Recommandations/remarques du CP : RAS

Période de réalisation : 2022



Note obtenue : 16/20 note indicative, projet sélectionné par l'Autorité de Gestion car porté par la structure porteuse.

=>Projet sélectionné à l'unanimité.

Association la Diane Pontoise - Création d'une salle associative

Dépenses		Recettes	
TP	2 204,00	Conseil Départemental	20 000,00
Maçonnerie	33 426,00		
Couverture	16 442,40	LEADER	35 000,00
Menuiserie	6 200,00	Autofinancement	16 302,00
Second œuvre et façade	5 300,00	À trouver	10 208,00
Photovoltaïque	17 937,60		
TOTAL	81 510,00	TOTAL	81 510,00

Questions du CP au porteur de projet :

Pas de subvention de la commune ? La commune met déjà le terrain à disposition, et si besoin elle apportera un financement.

Recommandations/remarques du CP : RAS

Période de réalisation : 2022



Note obtenue : 12,02/20

=>Projet sélectionné à l'unanimité.

1. PROGRAMMATION DES PROJETS

Présentation de l'opération					Plan de financement		
N° Osiris	Etat	Intitulé de l'opération	Demandeur	FA	Coût TOTAL (dépendances éligibles)	FEADER	
						FEADER	% FEADER
RLAN190221CR0910227	PROG	Etude de faisabilité - réhabilitation VVF	Commune de Florac Trois Rivières	3	17 475,00	11 184,00	64,00%
RLAN190221CR0910199	PROG	Acquisition de mobilier dans le cadre du réaménagement et de l'extension de la crèche de Florac	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	5	19 308,93	12 357,71	64,00%
RLAN190221CR0910207	PROG	Aire de jeux	Commune de Bédoues Cocures	5	22 494,00	9 058,28	40,27%
RLAN190221CR0910233	PROG	Reprise de la boulangerie pâtisserie Au Fournil Cévenol	SAS Au Fournil Cévenol	5	80 000,00	4 000,00	5,00%
RLAN190221CR0910146	PROG	Service territorialisé et mutualisé d'accompagnement de projets sur le Sud Lozère	PETR Sud Lozère	4	23 019,27	14 732,32	64,00%
RLAN190321CR0910005	PROG	Coopération autour de la mise en tourisme des paysages nocturnes des parcs naturels des Cévennes, des Causses du Quercy et des Pyrénées	Parc National des Cévennes	7	30 975,29	24 000,00	77,48%
					193 272,49	75 332,31	



*Des racines pour demain,
Des ressources pour un développement durable*



Montant total des projets programmés : 193 272,49 €

Montant des cofinanceurs mobilisés : 44 505,41 €

Montant LEADER programmé : 75 332,31€

⇒ **Mise au vote : programmations votées à l'unanimité.**

A VOS AGENDAS !

Comités de Programmation à venir

Mars – Juin – octobre/novembre

Avec des Consultations Ecrites au fil de l'eau.

Une journée de travail en février 2022 : engagement du travail sur évaluation et réflexions pour la prochaine programmation.

Coopération Attractivité Prospective :

Venue de nos partenaires en mai 2022.

Génie dans le Désert #2 : **mai 2023**

Michèle MANOA,
Présidente du GAL Causses Cévennes